

## DECISION

Portant sur l'indemnisation des dommages occasionnés à un TOTEM de la CALL  
situé rue de Vimy à AVION

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération C070720\_D010 du Conseil Communautaire en date du 7 juillet 2020  
déposée en Sous-préfecture de Lens le 9 juillet 2020, confiant au Président les délégations  
prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération C061224\_D40 du Conseil Communautaire en date du 06 décembre  
2024 déposée en Sous-préfecture de Lens le 13 décembre 2024, confiant au Président de  
nouvelles délégations, conformément aux articles L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des  
Collectivités Territoriales,

Considérant les dommages occasionnés à un TOTEM situé rue de Vimy à Avion,  
propriété de la CALL, consécutifs à un accident automobile pour lequel le conducteur reconnaît  
sa responsabilité,

Considérant la proposition d'indemnité différée de la Compagnie Mutuelles du Mans  
Assurances (MMA) Cabinet JC PLISSON d'un montant de 6 401,60 €.

## DECIDE

**Article 1 :** D'accepter le virement émis d'un montant de 6 401,60 € par le Cabinet  
d'Assurances J.C. PLISSON, sis 4 place Gambetta Résidence les Solstices B.P. 107 62802  
Liévin Cedex,

**Article 2 :** La présente décision sera mise à la disposition des membres de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin lors de la prochaine réunion.

**Article 3 :** Cette somme sera créditée sur le budget Principal.

**Article 4 :** Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur de la  
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de  
l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son  
auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2  
mois à compter de sa publication.

Lens, le 30 MARS 2026

Pour le Président,  
Et par délégation

Le 6<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Christian PEDOWSKI

